



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2021

Présents : Pélagie Gélard, Myrlande Marzin, Lia Ausserre, Jean Marie Lucas, Brigitte Laurin, Jean Max Martin, Christophe Ropartz, François Ponchon, Véronique Paris, Gilles Le Bihan

Absente excusée : Aude Ruvoen (Procuration à Pélagie Gélard)

- **Adoption du Procès verbal de la séance du 23 Juillet 2021**

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité

- **Nomination venelle de l'église**

Le conseil municipal se prononce favorablement (une abstention) sur la nomination de la venelle de l'église qui va de la sacristie au Kerdu du nom de ROBERT MICHEAU-VERNEZ qui est le créateur de vitraux de l'église.

6 rues sont à ce jour nommées avec ce nom dont une à Quimper.

La plaque sera installée après la réalisation des travaux de rejointoiement du mur nord de l'église.

- **Signature des marchés d'un montant inférieur à 3000 € HT**

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer des petits marchés

Le décret n°2013-1259 du 27/12/2013 autorise - avec l'accord du conseil municipal - la passation de petits marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable si le montant estimé est inférieur à 3000 € HT.

Cette procédure favorise un paiement plus fluide et rapide aux fournisseurs.

Le Maire doit être autorisé à signer les devis, factures et petits marchés et doit veiller à retenir l'offre la plus judicieuse et consulter plusieurs prestataires quand cela est possible. Par ailleurs, le Maire présentera à chaque séance du conseil municipal les achats réalisés dans ce cadre.

- **Approbation des rapports de la CLECT sur les attributions de compensation (LTC > Commune)**

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'adoption des rapports sur les attributions de compensation pour 2020 et 2021 avec LTC.

Les AC concernent les montants reversés par les communes à LTC dans le cadre des transferts de compétence assurés par LTC.

S'agissant du transfert de la compétence Enfance jeunesse -syndicat Aod ar Brug créé en juillet 2004 sur les communes de Plouzélambre, St Michel en grève, Trédrez, Ploulec'h et Ploumilliau et qui est effectif depuis janvier 2020, le transfert de charge est évalué à **183.562 €**. La somme concernant St Michel s'établit à **6.668 €**

Pour le syndicat de voirie, transféré en 2020, la somme concernant la commune est de **520 €**

Enfin, pour le transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines LTC exerce la compétence depuis le 01/01/2020 le montant des AC sont de **3296 €** pour le fonctionnement et **10375 €** en investissement

- **Subventions aux associations**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de sursoir à l'attribution des subventions à accorder aux associations pour l'année 2021.

En effet, début septembre, un courrier à été adressé aux associations en leur demandant si elles sollicitaient une subvention au titre de l'année 2021.

A ce jour (1/10/2021) deux réponses ont été adressées par mel : Patte de velours le 2/09 qui ne sollicitera pas de subvention et Ici ça bouge qui n'en demande pas non plus.

Considérant, que le délai doit être élargi au 1er Décembre 2021 compte tenu des difficultés sanitaires actuelles, un nouveau courrier va être adressé aux associations. Après cette date, les sommes restantes qui n'auront pas été sollicitées seront -sur proposition de Brigitte Laurin - reversées à des associations d'aide à la personne.

- **Contrat de livraison de repas à l'école**

Le conseil municipal confirme à l'unanimité le contrat de livraison de repas avec l'association Emeraude id

Il s'agit du contrat pour la livraison des repas servis aux enfants accueillis à la cantine scolaire.

Le contrat prend effet à compter du 2 septembre 2021 jusqu'au 7 juillet 2022. Le tarif est de 3,78 € TTC. Le tarif est révisé tous les ans au 1^{er} janvier. Par ailleurs, un tarif social à 1 € (QF < 850) le repas est instauré à compter du 1er janvier 2021 avec de nouveaux tarifs en fonction du QF. Le conseil décide en outre de ne pas facturer un forfait cantine pour les enfants en PAI nutrition.

Le menu est établi pour la semaine et transmis à la cantine scolaire le mercredi de la semaine précédente. La livraison du repas a lieu entre 11 h 15 et 11 h 45 en liaison chaude. Le restaurant Emeraude ID est agréé "Cuisine Centrale"

Le menu se compose de : une entrée, un plat du jour, une garniture, un fromage ou un dessert

- **Investissement**

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour les investissements suivants :

- Acquisition d'un ponceuse excentrique (avec des disques) pour un montant TTC de **272,12 €**
- 3 panneaux de signalisation pour la plage pour **476,74 €** TTC (chevaux)
- Achat 2 tablettes Parascol pour le logiciel de gestion des repas et garderie de l'école pour **686,40 €** TTC
- Complément pour travaux électricité (travaux isolation école) **457,60 €** TTC
- Transfert du marché de travaux (travaux école) Yves Poupon => SARL POUPON Ludovic
- Ecole : Achat de tapis de sol suite à préconisations APAVE pour le petit train (proposition retenue : entreprise Manutan pour **2618,18 €** TTC)
- Acquisition de panneaux (2) de marquage au sol en résine pour la zone de rencontre **1300 €**

- **Délégation de maîtrise d'ouvrage**

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la délégation de maîtrise d'ouvrage à LTC pour les travaux d'eau pluviales réalisées Venelle d'Arvor. Une convention sera signée en ce sens.

- **Questions diverses**

Le repas du 11 Novembre est renouvelé cette année. Après plusieurs contacts, la proposition JB Traiteur de Lannion est accepté (37 €). Le repas est offert pour les plus de 70 ans. Un courrier est adressé dès ce semaine.

F.PONCHON fait le point sur le dossier MAM. Une demande de subvention a été adressée à la région Bretagne et une autre dans le cadre du plan de relance (Fonds Friches). Compte tenu du coût total de construction en TDC (Toutes Dépenses Confondues) : 650.000 €, le projet ne pourra être réalisé sans l'attribution de ces subventions.

Un rendez-vous est à programmer avec l'établissement public foncier de Bretagne pour envisager le portage financier possible pour le dossier urbanisme.

Le logement libéré au presbytère est ouvert à la location.

Une réunion est organisée lundi 11 octobre au sujet des analyses bactériologiques. F.PONCHON indique qu'il n'envisage pas à ce stade d'étendre les analyses compte tenu du coût de celles-ci. Par ailleurs, il alerte sur le risque de stigmatisation du monde agricole qui rencontre des difficultés réelles dont il faut tenir compte. Les pollutions sont aussi générées par les stations d'épuration mal gérées et les défauts de l'assainissement non collectifs. A ce sujet, on note que sur le territoire de l'agglomération, 62 % des installations non collectives ne sont pas aux normes

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée.

